



Pôle France Relève de Sabre féminin et Section sportive

2019/2020

Modalités des certifications aux diplômes d'arbitrage Comité Régional d'Escrime Centre Val de Loire

Rappel :

Suite au comité directeur du Comité Régional d'Escrime Centre Val de Loire du 17/09/2018, l'organisation des diplômes d'arbitrage interdépartemental et régional a mis en place, en accord avec la CNA, la DTN de la FFE et les entraîneurs coordonnateurs des structures, un accompagnement spécifique pour :

- Les athlètes du Pôle France Relève de sabre féminin,
- Les jeunes escrimeurs de la Section Sportive du Lycée Charles Peguy d'Orléans,

Le dispositif se décline comme suit :

- **La formation :** Les candidats bénéficient d'un dispositif individualisé entre leur club et la structure d'entraînement. Des cours sur l'arbitrage en escrime leur sont régulièrement dispensés par les entraîneurs et conseiller technique sportif du CRECVL ou son représentant.
- **La certification pratique :** Les candidats bénéficient de plusieurs dispositifs :
 - Un calendrier régional sur lequel ils peuvent postuler,
 - Un calendrier spécifique interne à la structure d'entraînement,
 - **Une fiche d'évaluation individuelle est alors éditée pour chaque certification,**

Consulter la page « Se former »/ « A l'arbitrage » du site du CRECVL :
<https://www.escrime-centre-valdeloire.com>

Inscriptions aux épreuves certificatives :

- Pour les épreuves théoriques :

Les clubs souhaitant présenter leurs candidats doivent les inscrire aux Journées Nationales de l'Arbitrage (Fin septembre et fin juin de chaque saison) en renseignant le fichier reçu à cet effet. L'épreuve théorique est alors organisée au sein de la structure d'entraînement sur un temps précis décidé par les responsables techniques (entraîneurs et conseiller technique sportif). Cet examen est effectuée sous l'autorité des cadres techniques dans les modalités imposées par la CNA.

- Pour les épreuves pratiques :

Si le candidat souhaite participer aux épreuves identifiées au calendrier régional de la saison en cours :

Les clubs souhaitant présenter leurs candidats doivent :

- Inscrire leurs candidats à l'épreuve prévue sur le calendrier régional via l'extranet FFE, **ou auprès du responsable territorial pour une date départementale**,
- Prévenir la CRA **et/ou le responsable territorial**,
- Prévenir le référent de l'arme,
- Prévenir le club organisateur de l'examen pratique,

Si le candidat souhaite participer aux épreuves identifiées au sein de la structure d'entraînement (Pole ou Section) :

L'entraîneur de la structure informera alors le conseiller technique sportif des candidats à évaluer

Prise en charge partagée:

Si le candidat souhaite participer aux épreuves identifiées au calendrier régional de la saison en cours :

- Pour les clubs souhaitant présenter leurs candidats:
 - Prise en charge de l'indemnité journalière de leur(s) candidat(s),
- Pour les clubs organisateurs :
 - Prise en charge des frais de restauration des candidats présentés à l'examen,
- Pour le Comité régional d'Escrime et la CRA :
 - Indemnisation des jurys

A l'issue de l'examen pratique, chaque candidat doit signer sa fiche individuelle d'évaluation après en avoir pris connaissance avec un membre du jury.

La CRA transmettra, dans les meilleurs délais, la fiche individuelle aux responsables des clubs et des comité régionaux ayant présenté leurs candidats.

Contacts utiles:

- Pour le Pôle France relève : Me Ph BARRUYER
- Pour la section Sportive : M V. DELPEUCH
- Pour le CRECVL : escrime.centre@wanadoo.fr
- Pour le CTS : Me P LEFORT escrime.centre.cts@orange.fr